



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Février 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Patrick LEFEBVRE.

Etaient présents :

M. BENAC Jean Pierre, Mme BRESSAC Isabelle, M. CORNET Olivier, Mme DA SILVA Corinne, M. FILHOS Francis, M. LASSERRE Christian, M. LEFEBVRE Patrick, M. MASCARAS Eric, M. MASSIP Cyril, M. MESTRE Christophe, Mme ROUSSET Vanessa, Mme VILA Marie, Mme ZIMMERMANN Diane

Procuration(s) :

Sonia COUDOURNAC à Olivier CORNET
Stéphane VIGNES à Cyril MASSIP

Etai(ent) absent(s) :

Mme COUDOURNAC Sonia, M. VIGNES Stéphane

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BRESSAC Isabelle

Date de convocation
07/02/2025

COMPLEXE COMMERCIAL ET ASSOCIATIF PRET RELAI CREDIT AGRICOLE

Date d'affichage
07/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/02/2025

et publication du :

25/02/2025

Afin de permettre le règlement des marchés des entreprises sélectionnées pour la rénovation et la construction du complexe commercial et associatif du projet COEUR DE VIE et en attente du versement des subventions départementales, régionales et dotations de l'Etat, le Trésor Public a conseillé de souscrire un prêt relai.

Une consultation a été effectuée auprès des banques suivantes :

- Banque des Territoires
- Banque Postale
- AFL : banque des collectivités
- Crédit Agricole

Après examen de l'ensemble des propositions bancaires, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés

- de mettre en place le financement de cet investissement auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 selon les modalités suivantes :

Prêt relais subventions :

Montant	: 350 000 €
Durée	: 24 mois in fine
Périodicité	: Annuelle

Taux fixe	: 2.79 %
Amortissement du capital	: in fine
Frais de dossier	: 500€
Parts sociales	: néant
Montant des échéances	: 9 765 €
Montant de la dernière échéance	: 359 765 €
Garantie	: Cession de créances notifiées

Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, à tout moment sans pénalité sous réserve du préavis requis au contrat.

- autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- l'autorise à signer tous les documents y afférent,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT JULIEN SUR GARONNE
Le Maire, Patrick LEFEBVRE

